

Chers fidèles,

Il y a un mois nous accueillons le mois béni du Ramadan. Que le temps passe vite mes chers soeurs et mes chers frères!

Nous avons vécu un mois qu'Allah par Sa puissance et Sa sagesse a rendu extraordinaire, béni et empli de générosité.

Allah soubhanahou wa ta3ala a élevé ce mois de ramadan au dessus de tous les autres mois. Allah a rendu ce mois de ramadan extraordinaire par rapport à tous les autres mois. Et Allah a fait que Sa bénédiction soit amplifié par rapport aux autres mois.

En effet le ramadan fut une bénédiction, un mois de générosité et un mois extraordinaire.

Un mois Béni :

Le mois de ramadan est béni car toutes les bonnes actions qui sont faites par le croyant sont démultipliées, décuplées par rapport aux autres mois et aux autres jours de l'année.

Un mois de générosité :

Un mois de générosité car Allah dans Sa toute puissance et Sa grande sagesse est généreux envers ses serviteurs, en leur accordant des récompenses extraordinaire.

Un mois extraordinaire :

En effet Allah Soubhanahou wa ta3ala, Le très Grand, Le Sage, a qualifié ce mois d'extraordinaire (3adhim), car il a élevé ce mois au dessus de tous les autres mois de l'année.

***Dans un hadith Qudusi le prophète sws a dit : Allah a dit: "Le jeûneur a deux joies : lorsqu'il rompt son jeûne, il se réjouit, et lorsqu'il rencontre Son Seigneur, il se réjouit d'avoir jeûné"
Rapporté par Mouslim***

C'est à dire que le croyant est heureux d'avoir obéit à Allah durant ce mois de ramadan, d'avoir été guidé par Allah soubhanahou wa ta3ala. Lorsque la rupture du jeûne intervient, le croyant est heureux qu'Allah par Sa grandeur lui rende licite, des actes qui étaient interdit durant les journées de ce mois béni de ramadan comme Boire, manger et avoir des relations intime avec son époux ou épouse. ***Comme dit Allah dans le saint Coran : "Afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants !" sourate al Baqara : 185***

Et la deuxième joie lorsque le croyant rencontrera son seigneur le jour du jugement dernier, le jeûne intercédera en sa faveur. ***Comme le dit le prophète sws d'après Abdallah Ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée) : « Le Jeûne et le Coran intercéderont en faveur du serviteur le Jour de la Résurrection. Le Jeûne dira : "Ô Allah! Je l'ai empêché de se nourrir et de satisfaire son désir, prends moi donc comme intercesseur en sa faveur. Et le Coran dira : " Je l'ai empêché de dormir la nuit, prends moi donc comme intercesseur en sa faveur. Et ils intercéderont. » Rapporté par l'Imam Ahmad***

Ce jour de l'Aïd est un jour béni et un jour de récompense extraordinaire qu'Allah accorde à ses serviteurs. Ecoutez ce que le prophète sws a dit.

Allah interpelle les anges :

« Ô Mes Anges ! Quelle est la récompense de ces travailleurs qui ont terminé leur tâche (le jeûne) ? » Les anges répondent qu'ils devraient être récompensés. Le Tout-Puissant répond alors : « Soyez témoins, Je leur ai tous pardonnés » (rapporté par Muslim).